

Bulletin d'Information
31 mai 2022

Les principaux points de l'actualité juridique en droit des étrangers et de la mobilité internationale

Mise à jour des seuils de salaire pour certains statuts suite à l'augmentation du SMIC au 1er mai 2022

Suite à l'augmentation du SMIC au 1er mai 2022, le seuil minimal de salaire pour accéder au statut Passeport Talent salarié qualifié est dorénavant de 39 494 Euros brut par an, celui du Passeport Talent salarié en mission passe lui à 35 545 Euros.

La Commission Européenne propose la numérisation des procédures et du visa

La Commission européenne a présenté le 27 avril 2022 un projet de règlement visant à entièrement numériser la procédure de délivrance des visas. L'objectif serait à la fois de pouvoir déposer les demandes en ligne, mais également de délivrer des visas numériques.

La Commission prévoit un développement de la plateforme débutant en 2024 pour une mise en service en 2026, en vue d'une utilisation par tous les États Schengen au plus tard en 2031.

Services de l'Etat et Immigration : retrouver sens et efficacité

Dans un rapport publié le 10 mai 2022, une mission d'information mise en place par la commission des lois du Sénat fait état d'un « droit des étrangers devenu illisible et incompréhensible sous l'effet de l'empilement de réformes successives, de procédures inefficaces et d'un manque de moyens des services de l'Etat pour les mettre en œuvre. »

Sont entre autres mis en cause les nouveaux outils permettant le dépôt d'un nombre croissant de procédures en ligne, et la prise de rendez-vous sur internet. D'ici fin 2022, la plateforme « Administration numériques des Etrangers en France », l'ANEF, vise à dématérialiser 100% des

démarches concernant les étrangers en France, quand actuellement sont déjà traitées 52% des demandes.

Afin de palier aux difficultés actuellement rencontrées, qui empêchent parfois le dépôt des dossiers, ou qui résultent en de longues files d'attente virtuelles, sont préconisés entre autres la mise place d'un « support technique robuste permettant la levée rapide des difficultés sur les dossiers atypiques » et « l'alternative en préservant d'autres modalités d'accès au service public des étrangers lorsqu'une démarche administrative entamée via l'ANEF n'a pas pu aboutir ». Est également proposée la fixation par voie réglementaire d'un délai maximal à l'administration pour accorder un rendez-vous en préfecture.

Ukraine : les bénéficiaires de la protection temporaire peuvent exercer une profession indépendante

Officialisant la possibilité pour les bénéficiaires de la protection temporaires déplacés d'Ukraine d'exercer une profession indépendante, un arrêté du 27 avril 2022 du Ministre de l'Economie modifie l'arrêté du 29 décembre 2021 et le code de commerce afin d'inclure l'autorisation provisoire de séjour (APS) délivrée aux bénéficiaires de la protection temporaire à la liste des pièces justificatives à produire à l'appui des demandes d'inscription et de radiation au répertoire des métiers et au Registre du Commerce et des Sociétés.

Karl Waheed Avocats – tous droits réservés